

## **Calendrier de la campagne de subventions 2014 aux associations sportives de la Creuse**

Dans le cadre de la procédure du dossier commun de subvention, le calendrier de la campagne de subventions (CNDS, Conseil général) est fixé comme suit :

- **Lundi 20 janvier 2014** : première réunion de la commission territoriale du C.N.D.S 2014 en vue de recueillir son avis sur la politique régionale et les principes de répartition des crédits de la part régionalisée du C.N.D.S. entre les départements et la région.
- **Fin janvier 2014** : lancement de la campagne de subventions
- **Réunions d'informations** en direction des comités départementaux et les associations sportives :
  - **Lundi 10 février à 18h30** : maison des associations – Braconne - GUERET
  - **Mercredi 12 février à 18h30** : Maison des Sports - Aubusson
  - **Mardi 18 février à 18h30** : salle n°2 de l'ancienne Mairie – La Souterraine
- **Lundi 31 mars** : date limite de dépôt des dossiers à la DDCSPP et / ou au Conseil Général, le cachet de la poste faisant foi.
- **A partir du mardi 1<sup>er</sup> avril** : envoi des dossiers aux Comités départementaux ou aux Ligues pour avis.
- **Lundi 14 avril** : retour des dossiers avec avis. Envoi par les services de l'Etat d'une copie des avis au Conseil Général pour les dossiers communs.
- **A partir du 22 avril** : rencontres avec les comités départementaux.
- **Avril - début mai** : Instruction conjointe des dossiers par la DDCSPP, le CDOS et le Conseil Général.
- **Vendredi 16 mai** : Commission départementale des sports (concertation entre la DDCSPP, le Conseil Général, le CDOS et l'association des Maires et Adjoints de la Creuse).
- **Lundi 30 juin** : Assemblée plénière du Conseil Général statuant sur les subventions départementales du Conseil Général.
- **Entre le 16 et le 20 juin** : deuxième réunion annuelle de la commission territoriale du C.N.D.S. sur la répartition des aides proposées aux différents groupements sportifs départementaux et régionaux (CROS-CDOS, Comités départementaux, Ligues et Comités régionaux).
- **Avant fin juin** : Transmission au CNDS des décisions d'attribution de subvention et mise en paiement